

Avant Garde de la Motte INFORMATIONS 2018/2019

Renseignements :

www.agm-vesoul.com

- salle d'entraînement ou

- Claudette Salomé :

03 84 76 45 57

06 73 33 46 48

mel : gym@agm-vesoul.com

Inscriptions/réinscriptions :

Anciens adhérents : à rendre sur stages d'août et au plus tard mercredi 5 septembre

Nouvelles inscriptions samedi 8 septembre lors de la journée nationale du sport

• **Rentrées :**

École de gym le mercredi 12 septembre 2018 à 15h30 (2011 et 2012) et 17h (2008 à 2010)

Petite enfance le mardi 11/ 09 17h (2013-2014), mercredi 12/09 9h30 (2015-2017), jeudi 13/09 17h (2014-2015)

• **Où :** Maison des Associations, 53 rue Jean Jaurès, Vesoul (Salle spécialisée de gymnastique Charles Emann)

• **Encadrement :** deux salariés club brevetés d'état et une quinzaine de bénévoles tous diplômés (brevets d'Etat, diplômes de la FFGym, STAPS, ...)

• **Tarifs :**

→ Petite Enfance (nés en 2013 et après) : **157 €**

Possibilité de 4 chèques* à l'inscription 67 € ; 30 € ; 30 € ; 30 €.

→ Activités Gymniques et École de Gym (nés en 2012 et avant) : **192 €**

Possibilité de 4 chèques* à l'inscription 87 € ; 35 € ; 35 € ; 35 €

→ Etudiants : **100 €** : possibilité de 3 chèques* à l'inscription 40 € ; 30 € ; 30 €

* **Répartition des encaissements des chèques :** 10 octobre, 10 décembre, 10 février, 10 mai

* datés du jour de la signature et à l'ordre de l'AGM Gym

Tarifs famille : possibilité de 4 chèques* à l'inscription (demander pour le montant des chèques)

2 adhésions : 10% sur les deux cotisations

3 adhésions : 20 % sur les trois cotisations

4 adhésions ou plus : 30% sur les cotisations.

Notre association est affiliée à l'ANCV, nous acceptons le paiement avec des **chèques vacances** ou des **coupons sport**
Sur demande nous délivrons des reçus pour les C.E. qui participent au financement des activités sportives.

• **Licence/assurance :**

Tous nos adhérents sont licenciés à la FFG.

Une assurance est comprise. La notice explicative étant encombrante, elle vous sera remise à l'inscription, et **n'oubliez pas de remplir et signer le bulletin d'adhésion au verso de la feuille d'inscription.**

Notez qu'une assurance optionnelle est possible, notamment pour les pratiquants salariés.

Un exemplaire est consultable sur le tableau d'affichage et sur le site du club.

• **Visite médicale : elle est obligatoire !**

pour les enfants nés en 2013 et après : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline gymnique.

pour les enfants nés en 2012 et avant : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une discipline gymnique **en compétition**. (Même si ce n'est pas le cas au moment de l'inscription).

Certificat valable 3 ans (de date à date) sous réserve de remplir une **attestation** remise par le club les années N+1 et N+2, après avoir répondu au questionnaire de santé (QS-SPORT cerfa_15699) à télécharger ou à demander au club. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal

• **Tenues d'entraînement :**

• tenue souple sans bouton ni fermeture à glissière (short T-shirt)

• chaussons : inutiles.

• maniques : le club vend des maniques de différents modèles, adaptées au travail aux barres asymétriques ou à la barre fixe.

Attention, l'adhésion ne sera validée qu'après réception de la fiche d'inscription remplie recto/verso et signée, du paiement de la cotisation et autres pièces.

Ce dossier doit être rendu dans les 15 jours qui suivent la rentrée ou la séance d'essai.